**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2017**

L’an deux mille dix-sept le Premier Juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique – BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – FEROUSSIER Jean-Michel - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BROET Sarah - PALAORO Andréa - Mrs DAGORN Jean-Luc - MAURY Thierry – MOURGUET Patrick - PETERMANN Frédéric -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Marché de voirie,
* Emprunt à court terme,
* Aide financière commission œuvres sociales,
* Redevance occupation du domaine public réseau France Télécom,
* Redevance occupation du domaine public réseau Electricité et Gaz,
* Convention de maîtrise d’ouvrage temporaire avec le SDE,
* Désignation d’un référent communal de lutte anti-vectorielle,
* Fêtes et cérémonies,
* Perte sur créances irrécouvrables,
* Décision modificative N°1 service assainissement,
* Questions Diverses

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Marché de voirie** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour les travaux d’entretien de la voirie pour 2017 à 2020.

La commission d’appel d’offres réunie le 31 mai 2017 a choisi l’entreprise mieux disante pour un montant de : Seuil minimum : 25 000 € Seuil maximum : 125 000 €

Le Conseil Municipal après délibération AUTORISE Madame le Maire à signer l’acte d’engagement avec l’entreprise retenue COLAS RAA et toutes pièces relatives à ce dossier.

 **Emprunt à court terme :** Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans l’attente du versement des subventions et du remboursement du FCTVA pour financer le projet du réfectoire ; il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à court terme de 300 000 €, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l’Euribor 3 mois + 1,50 %. Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine. Les frais de dossier s’élèvent à 600 €.

 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de contracter un emprunt de 300 000 € à court terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes,

S’ENGAGE à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt,

S’ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l’emprunt pourrait donner lieu,

DECIDE d’autoriser Madame le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir,

AFFIRME en outre qu’aucune lettre d’observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressées et qu’aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

 **Aide Financière** : commission œuvres sociales : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’un dossier de demande d’aide financière concernant une personne domiciliée sur la commune. Cette demande a été examinée par la commission des œuvres sociales le 29 mai. Cette personne sans emploi avec un enfant à charge ne peut effectuer la réparation de son véhicule nécessaire à ses démarches de recherche d’emploi et pour véhiculer son fils.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité

PROPOSE de verser une aide de 322 Euros représentant la moitié de la facture pour la réparation du véhicule, la somme sera versée directement au garagiste.

 **Occupation du domaine public Réseau France Telecom** : Conformément au décret N° 97-683 du 30 mai 1997 relatif au droit de passage sur le domaine public routier, les installations d’infrastructures de télécommunications existantes sur la commune permettent l’encaissement d’une redevance. Cette redevance pour l’année 2015 est de 538,71 € et pour 2016 de 536,30 €.

Le Conseil Municipal après délibération, APPROUVE ces tarifs, AUTORISE Madame le Maire à établir le titre correspondant.

 **Occupation du domaine public réseaux électriques** : Madame le Maire expose que le montant de la redevance d’occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux électriques et gaz a été revalorisé pour l’année 2017. Le Conseil Municipal après délibération

FIXE la redevance forfaitaire à 200 € pour l’année 2017, AUTORISE Madame le Maire à établir le titre correspondant.

 **Convention de Maîtrise d’œuvre avec le SDE** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d’organisation temporaire de maîtrise d’ouvrage avec le SDE pour le changement du candélabre accidenté quartier des Hauts de Payre. Le Conseil Municipal après délibération, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée.

 **Désignation d’un référent de lutte anti-vectorielle** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un référent de lutte anti-vectorielle. L’implantation du moustique tigre en Ardèche nécessite :

* La mise en œuvre de mesures de prévention pour limiter la présence de gîtes larvaires notamment sur les espaces et bâtiments publics,
* L’information et la sensibilisation du public sur les gestes préventifs,
* La mise en place d’une police de salubrité publique dans la gestion des déchets susceptibles d’être la source de gîtes larvaires.

Le référent communal pourra bénéficier de séances de formation pour mener à bien ces missions. Le Conseil Municipal après délibération désigne à l’unanimité Madame PLATZ Cécile comme référent communal.

 **Fêtes et cérémonies** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite le 31 juillet 2017 de Madame COULET Evelyne après 8 ans passés au sein de nos services. Le Conseil Municipal après délibération DECIDE de lui offrir un bon d’achat d’un montant de 500 Euros, DIT que la somme sera imputée au compte 6232 fêtes et cérémonies.

 **Pertes sur créances irrécouvrables** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de créances de redevances d’assainissement qui ne pourront être recouvrées, suite à une décision de la commission de surendettement en date du 23 mars 2017.

Le montant de la dette effacée est de 75,64 €. Le Conseil Municipal après délibération,

AUTORISE Madame le Maire à établir un mandat au compte 6541 – pertes sur créances irrécouvrables.

 **Décision modificative N° 1 Service Assainissement** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d’établir une décision modificative elle est approuvée à l’unanimité et se présente ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Diminution sur crédits ouverts** | **Augmentation sur crédits ouverts** |
| D 6811 : Dot aux amort/immo incorp. |  | 1450,00 € |
| **TOTAL D 042 : Opérations d’ordre entre section** |  | **1450,00 €** |
| D 21532 : Réseaux d’assainissement |  | 1450,00 € |
| **TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles** |  | **1450,00 €** |
| R 281311 : Bâtiments d’exploitation |  | 1450,00 € |
| **TOTAL R 040 : Opérations d’ordre entre section** |  | **1450,00 €** |
| R 70611 : Redev. Assainissement collectif |  | 1450,00 € |
| **TOTAL R 70 : Ventes prod. Fab, prest serv, mar** |  | **1450,00 €** |

 **QUESTIONS DIVERSES**

 **Plan Local d’Urbanisme :** Madame le Maire le Maire rappelle au Conseil Municipal la difficulté de concentrer les habitations dans la parcelle située derrière la Mairie (en raison de la partie touchée par le Plan de Préventions des Risques) ; une réflexion s’engage sur l’opportunité d’ouvrir d’autres zones à la construction, les possibilités seront revues avec le bureau d’étude.

 **Participation citoyenne** : des panneaux signalant que notre commune participe à cette action seront commandés, ils seront installés aux entrées de Brune, à chaque passerelle et

au hameau des Aliberts en venant des Grads et vers la Mairie.

 **Revue de presse** : la revue de presse sera mise à disposition lors de chaque conseil municipal pour que chacun puisse en prendre connaissance.

 **Elections Législatives** : les horaires d’ouverture du bureau de vote sont les suivants : 8 H à 18 H et les permanences déterminées ainsi :

 1er Tour des élections législatives : 11/06/2017

8H/10 H Mmes PALIX - TAVERNIER - Mr FEROUSSIER

10H/12H Mme BOUCHET - Mrs PETERMANN - VIGNAL

12H/14H Mmes BOUCHET - PALIX - Mr PETERMANN

14H/16H Mrs FEROUSSIER- DAGORN - MAURY

16H/18H Mmes PALIX - PLATZ - Mr MOURGUET

 2éme Tour des élections législatives : 18/06/2017

8H/10H Mme PALIX - Mrs BASTIDE - MOURGUET

10H/12H Mme BOUCHET - Mrs PETERMANN - VIGNAL

12H/14H Mmes BOUCHET - TAVERNIER - Mr PETERMANN

14H/16H Mme PALAORO – Mrs VIGNAL - Mr DAGORN

16H/18H Mmes PALIX - BROET - Mr FEROUSSIER

 **Activités TAPS** : dans le cadre des activités TAPS, Monsieur CHAMBON Guy avait été sollicité pour travailler sur le recouvrement des tags qui ont été faits sur le mur derrière l’école, sur son conseil et pour une meilleure harmonie la totalité du mur sera travaillé.

 **Association Les Arts du Temps Libre** : l’exposition permanente réalisée par les enfants sous la houlette de Madame JEANJEAN Brigitte est une réussite, le départ se situe sur la parking de la Mairie et suit le Chemin des Bouyons c’est à découvrir pour ceux qui ne l’ont pas vu. La municipalité remercie encore l’investissement de cette association à la vie du village.

Une exposition sera installée dans le cadre de la fête du village autour de la Mairie et restera en place plusieurs mois.

L’ancien président avait émis le souhait de faire une fresque sur le mur de la Mairie, ce projet

devra être relancé.

 **Aire de jeux située sous la Mairie** : les parents d’élèves souhaitent l’installation de l’ancienne structure de jeu de la cour de l’école, cette possibilité avait déjà été évoquée seul le toboggan est récupérable.

D’autre part, il est signalé que cette aire n’est pas propre, un affichage sera implanté pour respecter ce lieu et ramasser les déjections des chiens.

 **Signalétique information locale** : un courrier de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est présenté pour harmoniser ce type de signalétique, notre commune ne semble pas concerner n’ayant ni commerces ni sites touristiques.

 **Pacte financier** : il a été voté comme présenté lors des réunions d’information le 30 Mai dernier en conseil communautaire.

 **Ardèche Drôme Numérique** : La communauté de Communes a émis un avis favorable au financement du déploiement de la fibre sur notre commune.

 **Eaux pluviales Champferratier** : les terrains situés au-dessus de la nouvelle résidence des Hauts de Payre sont régulièrement inondés, une traversée de route et des bordures seront installées, la dépense sera partagée entre la collectivité et Ardèche Habitat.

 **Containers Ordures Ménagères** : le 3éme container installé aux Archilets est apprécié.

 **Dates à retenir** :

Visite de la centrale à Cruas pour les élus inscrits : le vendredi 30 Juin de 13 H 30 à 17 H.

Repas de fin d’année des Jeudis Loisirs : Le Jeudi 29 Juin pour les participants et la commission des œuvres sociales.

Forum des associations intercommunal : Le Samedi 09 Septembre à Baix.

Réunions de quartiers : elles se dérouleront à partir de mi-septembre.

 Séance levée à 20 Heures 25.

 Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 02 Juin 2017,

 Madame le Maire,

A l’issue du Conseil Municipal et après le choix des coloris de façades, une visite du réfectoire est organisée.